

Règlement Interne

Résident :

Bienvenue à l'EMS Résidence les Châtaigniers

Chère Madame, Cher Monsieur,

La direction et le personnel vous souhaitent une cordiale bienvenue à la Résidence Les Châtaigniers et espèrent que vous y trouverez le climat d'amitié, de confort et de bien-être que vous souhaitez. Notre mission est de créer avec vous un lieu de vie où chacun soit à l'aise et contribue au bonheur de tous.

Afin de pouvoir organiser votre arrivée dans les meilleures conditions et vous libérer des questions administratives tous les documents constitutifs de votre dossier doivent être impérativement déposés avant votre admission effective.

A Fonctionnement de l'Établissement

Lieux communautaires

Hormis le restaurant « la Châtaigne » et les locaux de l'animation dont vous trouverez les heures d'ouverture ci-après, tous les lieux communautaires sont à votre libre disposition :

- Les salons à l'entrée ;
- Le parc.

Permanences

Le secrétariat est ouvert du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h00**. En dehors de ces horaires, une boîte aux lettres est à votre disposition pour tout message destiné à l'administration.

Sur demande, un soutien administratif peut vous être fourni pour :

- La gestion de vos factures de soins et les remboursements de votre caisse maladie
- Les relations avec les différentes administrations.

Le directeur, le responsable relations résidents, la responsable des soins et le chef du service hôtelier vous reçoivent selon leur disponibilité à n'importe quel moment de la semaine ou sur rendez-vous.

Le médecin répondant est présent dans l'établissement le lundi, mercredi et vendredi après-midi et en cas d'urgence.

Le salon de coiffure est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous.

Animation

L'espace animation est ouvert de 8h30 à 17h30. L'accompagnement est le moteur de l'élaboration de nos activités sociaux-culturelles ainsi l'équipe pluridisciplinaire de l'animation s'inspire des préférences de nos résidents pour mettre en place un éventail de propositions en lien avec leur vécu. La participation d'intervenants externes (musiciens, conférenciers, représentants d'association culturelle entre autres) est régulière et permet de diversifier nos propositions.

Nos programmes mensuels et hebdomadaires sont affichés dans les lieux communautaires. Une participation financière est demandée pour les sorties incluant un repas ou une collation ainsi que pour les vacances.

Courrier

Le courrier est distribué le matin selon les instructions reçues au moment de votre admission. Le courrier devant être transmis à un tiers est expédié le vendredi.

Vous pouvez également disposer d'une boîte aux lettres personnelle.

Le courrier sortant est relevé du lundi au vendredi à 8h15 dans la boîte à lettre jaune.

Salle à manger – horaire des repas

Le restaurant vous accueille au cœur des Châtaigniers de 7h00 à 19h30 pour vos repas quotidiens, vous y retrouverez les autres résidents. Le placement à table se fait selon les affinités entre convives. Le restaurant est également disponible pour recevoir vos visiteurs ou invités, pour cela une réservation la veille du repas avant 18h00 est requise en contactant le restaurant. (022/744.02.80)

HORAIRES

- Petit déjeuner 7h00
- Dîner : 12h00
- Thé : 14h30
- Souper : 18h00

Les autres collations sont servies à 10h30, 15h00 et 21h00 dans les étages.

Un kiosque est à votre disposition pour effectuer de petits achats (tabac, snacks etc...)

Cuisine

La cuisine propose des mets variés afin de répondre aux goûts du plus grand nombre et s'attache dans la mesure du possible à adapter ses propositions.

Les régimes alimentaires sont respectés selon les prescriptions médicales.

Les menus sont affichés dans le hall de la résidence et au restaurant et mis à disposition pour la semaine tous les lundis au restaurant.

B. Entretien du linge

Le linge de maison est fourni par la Résidence. Il est entretenu et changé régulièrement.

Le blanchissage et le raccommodage courant de vos vêtements personnels sont également assurés par la Résidence. Ils doivent être marqués à votre nom (marques imprimées et collées). La Résidence procède au marquage moyennant une indemnité unique de CHF 100.00 pour tout votre séjour.

Les retouches, changements de fermeture éclair ou autres modifications importantes sont effectuées par les lingères et facturés en supplément.

Chaque mardi et vendredi votre linge propre et repassé est distribué dans les étages par les aides-soignantes.

Tout nouveau vêtement sera confié au personnel soignant pour être étiqueté.

La responsabilité de l'EMS n'est engagée que pour les erreurs de lavage à l'exclusion de toute autre cause (perte ou disparition).

Les vêtements trop délicats sont envoyés chez le teinturier. Le traitement vous est facturé.

Dans ce cas, la responsabilité de la Résidence n'est pas engagée.

C. Mobilier

Lors de votre installation, vous pouvez apporter vos objets personnels et votre mobilier à l'exception du lit et de la table de chevet. Le mobilier apporté doit être conforme aux recommandations de l'équipe soignante en terme mobilité et de sécurité.

L'installation de frigos et climatiseurs n'est pas autorisée dans la chambre.

Les armoires présentes dans votre chambre disposent de serrures à clé.

Pour l'aménagement de votre chambre notre équipe technique prend en charge la pose des décorations murales afin d'éviter d'éventuelles dégradations. Le perçage des murs est interdit.

Une petite cave, selon disponibilité, peut vous être attribuée pour y déposer des meubles ou des vêtements.

Votre chambre fera l'objet d'un nettoyage quotidien.

Inventaire, objets personnels

Il n'est tenu aucun inventaire de vos affaires personnelles et de vos meubles.

Un coffre est à votre disposition au secrétariat pour y déposer vos objets de valeur.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pour les objets n'ayant pas été déposés dans notre coffre.

La détention d'arme est interdite dans l'enceinte de la Résidence les Châtaigniers.

Clé

Un badge peut être mis à votre disposition par le secrétariat. Par principe aucun autre badge d'accès à votre chambre n'est distribué. Le secrétariat répond à vos demandes en cas de perte ou pour modifier les règles d'accès à votre chambre.

Association Les Châtaigniers

EMS « Résidence Les Châtaigniers »

OSAD « Les Châtaigniers »

Ergothérapie « Les Châtaigniers »

Espèces, bijoux et objets de valeurs

La Résidence n'est assurée que pour les objets de valeur déposés dans son coffre.

Le résidant doit déposer l'argent, les bijoux, et les objets de valeur au coffre de l'établissement contre quittance, à défaut, la direction décline toute responsabilité en cas de disparition, notamment en cas de perte ou de vol.

Un coffre-fort peut être installé sur demande dans la chambre du résidant.

Responsabilité civile

Chaque résidant est couvert par l'assurance responsabilité civile collective de l'EMS.

S'il y a lieu, ne résiliez votre assurance responsabilité civile qu'après l'expiration du bail de votre appartement.

Service technique

Le personnel de l'entretien est à votre disposition pour les gros travaux et les petits bricolages.

Ils installent vos meubles, accrochent les tableaux, les rideaux, règlent les téléviseurs et le chauffage.

Ils peuvent effectuer, contre facturation (CHF 50. -- de l'heure), diverses réparations de vos affaires privées (chaise roulante personnelle, mobilier, lampes, montage de meubles, etc.).

Si vous avez besoin de leur aide, vous pouvez vous adresser au secrétariat.

Sur demande et à vos frais l'intendant peut garnir votre balcon de fleurs.

D. La vie au quotidien

Absences

Vous êtes libre d'aller et de venir à votre guise. Si vous vous absentez, vous êtes prié de l'annoncer au secrétariat et au bureau des infirmières de l'étage ainsi qu'au restaurant.

Après 21 heures, le portail est fermé. Il faut demander l'ouverture en appuyant sur le bouton d'appel à droite du portail.

Visites

Vous pouvez recevoir vos visites à toute heure sauf au moment des soins. Les visiteurs ne consommant pas sont invités à s'installer en dehors du restaurant à l'heure des repas, afin de ne pas gêner le service.

Liberté confessionnelle

Vous êtes respecté dans votre foi.

La messe et le culte sont célébrés à quinzaine en alternance, les fêtes chrétiennes font l'objet de services œcuméniques.

Les aumôniers, le pasteur et le curé de la paroisse vous rendent visite. Si vous le souhaitez, ils assurent les célébrations funèbres sur votre demande ou celle de votre famille.

Fumée

La résidence est un établissement sans fumée.

Vous pouvez toutefois fumer dans votre chambre ou à l'extérieur de l'Etablissement.

La direction peut vous interdire de fumer dans les chambres lorsque cela représente un danger concret, notamment en raison de votre état de santé.

Personnel

Une équipe dévouée et multidisciplinaire vous accompagne et répond au mieux à vos attentes durant votre séjour.

Les collaborateurs ne sont pas autorisés à recevoir des gratifications de la part des résidents ou des familles quelles qu'en soient leur nature.

Directives anticipées - Dernières volontés

Vous pouvez nous les transmettre sous la forme que vous désirez. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'elles soient réalisées et respectées. Un formulaire peut être rempli avec l'aide de votre infirmier référent.

Si un testament a été déposé chez un notaire, la direction de la Résidence doit en être informée.

De difficiles moments peuvent être évités en établissant un contrat de prévoyance funéraire auprès d'une entreprise de la place.

Les frais funéraires ne sont pas pris en charge par l'Etablissement. Ils sont assumés par la succession ou par la famille.

E. Divers

Table ronde

Bimestriellement une table ronde est organisée. Au cours de celle-ci, sont partagées les informations relatives au fonctionnement de la résidence et la direction y répond à vos questions.

Demandes et constats

Pour toutes demandes ou constats vous pouvez vous adresser à vos référents (infirmier, aide-soignant, animateur, ergothérapeute), aux cadres de l'établissement, à la direction ou encore remplir une fiche d'amélioration disponible à l'entrée de la réception.

Association Les Châtaigniers

EMS « Résidence Les Châtaigniers »

OSAD « Les Châtaigniers »

Ergothérapie « Les Châtaigniers »

Forfait dépenses personnelles

Pour les résidents recevant une aide financière du Service des prestations complémentaires pour leurs dépenses personnelles (argent de poche,) nous vous invitons à vous référer à la directive départementale de l'Etat de Genève ci-annexée pour prendre connaissance des conditions d'utilisation.

Radio, télévision

L'usage de postes de radio et de télévision ne doit pas gêner les voisins. Une attention particulière est apportée à la tranquillité entre 13h00 et 14h00 et à partir de 22h00.

L'utilisation d'autres appareils électriques (à l'exception du rasoir, machine à café, bouilloire et ventilateur) n'est pas autorisée. Il en est de même pour les bougies et les appareils avec flamme ouverte.

Téléphone/Internet

Vous disposez du téléphone dans votre chambre. Le prix de l'abonnement ainsi que les taxes de vos communications vous sont facturés chaque mois.

Un code d'accès Wifi peut vous être attribué à la réception.

Animaux domestiques privés

Les animaux domestiques sont en principe autorisés après entente avec la direction.

Transport

L'établissement n'assure aucun transport. Ceux-ci sont assurés par les taxis ou ambulances selon les besoins.

Les déménagements ne sont également pas pris en charge par nos soins.

Divers

Toute question non prévue par le règlement ou d'éventuelles dérogations sont du ressort de la direction. Le Comité de l'Association de l'EMS "Résidence Les Châtaigniers" se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement.

Lu et approuvé le,

Le résident Son représentant

LISTE D'ADRESSES UTILES

SPC

Service des prestations complémentaires

Tél. 022.546.16.00

Association Les Châtaigniers

EMS « Résidence Les Châtaigniers »

OSAD « Les Châtaigniers »

Ergothérapie « Les Châtaigniers »

Route de Chêne 54, CP 6375
1211 Genève 11

www.ge.ch/organisation/service-prestations-complementaires

APAF

Association pour la défense des personnes
âgées en EMS et de leurs familles
Rue des Gares 12, CP 2087
1211 Genève 2

Tél. 022.310.82.82
www.apaf.ch
E-mail : info@apaf.ch

Hospice général

Centre d'information sociale
Cours de Rive 12, CP 3360,
1211 Genève 3

Tél. 022.420.52.00
www.hg-ge.ch
E-mail : contact@hospicegeneral.ch

CARITAS

Rue de Carouge 53, CP 75,
1211 Genève 4

Tél. 022.708.04.44
www.caritasge.ch
E-mail : info@caritas-ge.ch

CSP

Centre social protestant
Rue du Village-Suisse 14, CP 171,
1211 Genève 8

Tél. 022.807.07.00
www.csp.ch/ge/
E-mail : info@csp-ge.ch

PRO SENECTUTE

Route de Saint-Julien 5B
1227 Carouge

Tél. 022.807.05.65
www.ge.prosenectute.ch
E-mail : info@ge.prosenectute.ch

SERVICE SOCIAL

Communauté israélite
Avenue Dumas 21
1206 Genève

Tél. 022.317.89.23
www.comisra.ch
E-mail : info@comisra.ch

AGEMS

Association genevoise des établissements médico-sociaux
Rue de Rive 16,
1204 Genève

Tél. 022.718 18 70
www.agems.ch
E-mail : jm.guinchard@agem.ch

MEPAG'S

Association des médecins d'établissements
pour personnes âgées à Genève
Route de Chancy 59c, 1213 Petit-Lancy

Tél. 022.709 02 95
www.mepags.ch